

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-765355

170423

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAFRI Abdellkader

Date de naissance :

1952

Adresse :

BLOC 0 W=07 - HAY AADA
HAY HASSANI - CASA BCONICA

Tél. :

06 74 31 58 18 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Abdellai TLEM
Médecine Générale
Echographie
155, Av. Afghanistan H.
Casablanca Tel. : 05 22 99 11

Cachet du médecin :

Date de consultation : - 2 JUIN 2023

Nom et prénom du malade :

SAFRI EL HADJ

Age :

Lien de parenté :

Lui-même
 Conjoint
 Enfant

Nature de la maladie :

NY

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

02 10/07 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 02 10/07 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Ily

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 JUIN 2023			800,00	INP : 091021082 Docteur Abdelali TLEMCAN Médecin Général Echographie 155, AV. AFGHANISTAN H. Sous Nano. Tél: 06 27 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR HASSANI COMMUNIQUE	02/06/23	373,425,000 Dr. Hassani Hassani-Communiqué 022 93 28 74

ANALYSES - RADIGRAPHIES

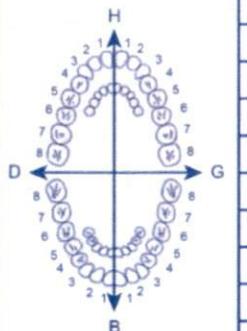
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

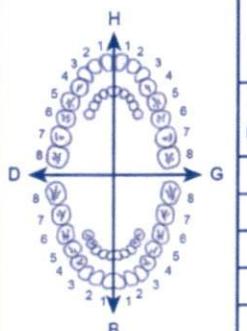
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ABDELALI TLEMÇANI

الدكتور عبد العالى التلمسانى

MEDECINE GENERALE

Echographie

155, Avenue Afghanistan

Hay El Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.33.90

الطب العام

أمراض النساء والرجال والأطفال

الفحص بالتلفظ

155، شارع أفغانستان

حي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف 05.22.90.33.90

⑥

- 2 JUIN 2023

Casablanca, le

SAFRİ İLHAN

34,70

- 9. Gant 20

75

34,70

79,70

- 31thmax (w)

75

16,1

- Andol 100

75

30,1

- Brocol

75

1cais 3x1

SHARMACIE NASRI

Dr. Rachid NASRI

Shis. Bloc 2 Cite Communal

Hay El Hassani-Casa

022 93 28 74

- Nasjoun

SHARMACIE NASRI

Dr. Rachid NASRI

Shis. Bloc 2 Cite Communal

Hay El Hassani-Casa

022 93 28 74

UT.AV.: 03.2024

LOT N°: GM4495

PP.V.

79 70
79,70

EXP:

LOT N°: 14,00

PPV (DH):

PPV: 30DH00

LOT: GB21101
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

LOT: GA20237
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

Docteur Abdelali TLEM
Médecine Générale
Echographie

155, Av. Afghanistan H.H.
Casablanca - Tél.: 05 22 90 33 90

الرجو إحضار الوصفة عند المراقبة

(9134)